

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00086

Numéro SIREN : 909 163 222

Nom ou dénomination : A.C.E

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2024 sous le numéro de dépôt 2905

Désignation de l'entreprise ACE		5 B RUE ADER		Néant	
Adresse de l'entreprise		60180 NOGENT SUR OISE			
SIRET		9 0 9 1 6 3 2 2 2 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice en nombre de mois * 12	
				Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 31122023	
				Exercice N-1 clos le 31122022	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* 010		012			
Autres* 014		016			
Immobilisations corporelles* 028		11 500		030 3 808	
Immobilisations financières* (1) 040				042	
Total I (5) 044		11 500		048 3 808	
				050 7 692	
				052 9 992	
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 060		062			
Marchandises * 064		066			
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes 068		070			
Créances (2) { Clients et comptes rattachés * 072		5 520		074 5 520	
Autres * (3) 074		6 150		076 10 120	
Valeurs mobilières de placement 080		082			
Disponibilités 084		59 251		086 6 150	
Charges constatées d'avance * 092		094			
Total II 096		70 921		098 2 678	
Total général (I + II) 110		82 421		112 3 808	
				114 78 613	
				116 71 691	
PASSIF					
				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel * 120		5 000		5 000	
Ecart de réévaluation 124					
Réserve légale 126		500			
Réserves réglementées* 130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131		132			
Report à nouveau 134		16 249			
Résultat de l'exercice 136		29 118		31 249	
Subventions d'investissement 137					
Provisions réglementées 140					
Total I 142		50 866		36 249	
Provisions pour risques et charges 154					
DETTE (4)					
Emprunts et dettes assimilées 156					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164					
Fournisseurs et comptes rattachés * 166		2 830		4 320	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169		172		3 232	
Comptes courants d'associés 173		20 000		20 000	
Autres dettes 175		1 686		1 838	
Produits constatés d'avance 174					
Total III 176		27 747		35 443	
Total général (I + II + III) 180		78 613		71 691	
RENOVOIS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182			
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

300 184555 R. C. Conington
25200 CAPITAL DE 10000
10000 184555 R. C. Conington

c 1.1

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: ACE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214				
			intracommunautaires	217					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	136 690		164 620	
	Production immobilisée *			222					
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues			224					
	Autres produits			226					
				230	1 136				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	137 826		164 620		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 045				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	44 302		77 090	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	594		1 152		
PRODUITS ET CHARGES FINCIERS	Rémunérations du personnel *			250	42 998		43 662		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	12 288		4 442		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)	255		254	2 300		1 508		
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	41		2	
			260						
	Total des charges d'exploitation (II)			264	103 569		127 857		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	34 257		36 764	
	PRODUITS ET CHARGES FINCIERS	Produits financiers		(III)	280				
Produits exceptionnels			(IV)	290					
Charges financières			(V)	294					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	5 139		5 515		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	29 118		31 249		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	29 118	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 139				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Entreprises nouvelles (44, sexies)		986		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127				
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	34 257	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	34 257	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **ACE**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406		
	Autres	410		412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426		
	Constructions	430		432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452	454	456		
	Matériel de transport	460	11 500	462	464	466	11 500	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476		
	Immobilisations financières	480		482	484	486		
TOTAL		490	11 500	492	494	496	11 500	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
		Fonds commercial	495	497	498	499		
		Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516		
	Constructions	520		522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546		
	Matériel de transport	550	1 508	552	2 300	554	3 808	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	564	566		
	TOTAL	570	1 508	572	2 300	574	3 808	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ACENéant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Dotations	Reprises	
Fonds commercial	681	683	
Autres Immob. incorp.	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2
Constructions	720	725	3
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5
Matériel de transport	750	755	6
Autres immobilisations corporelles	760	765	7
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B
			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Approbation des comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2023)

SASU ACE

5B Rue Ader, 60180 Nogent-sur-Oise

R.C.S. de Compiègne 909 163 222

L'associé unique de la Sasu ACE au capital de 5 000 €, divisé en 100 actions de 50 € chacune, a réuni au siège social, le 15 avril 2024 à 17h30, l'assemblée générale ordinaire (AGO) d'approbation des comptes de l'exercice 2023.

Est présent :

Monsieur CEYLAN Ugur, né le 26 janvier 1984 à Elbistan, de nationalité française, demeurant au 5B Rue Ader, 60180 Nogent-sur-Oise titulaire des 100 actions dans la société sus nommée, acquises à la création.

L'assemblée est présidée par Monsieur CEYLAN Ugur, associé-président.

Le président constate que l'actionnaire unique représente la totalité des actions et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- Les récépissés des lettres recommandées de convocation ;
- Le bilan, l'annexe et l'inventaire ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et l'affectation du résultat et la distribution de dividendes en 2024.

Le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée générale approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice,

Année	Bénéfice Comptable	Bénéfice Fiscal
2023	29 118 €	34 257 €

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé. En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

U. C

... ..

...

...

...

...

...

...

...

...

Cette résolution a été approuvée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION :

Compte tenu du bénéfice comptable de l'exercice 2023 s'élevant à 29 118 €, l'assemblée décide de procéder à l'affectation suivant :

- Affectation aux dividendes bruts à verser à l'associé unique en 2024 pour 14 500 € (FLAT TAX comprise), dès lors que la trésorerie de la société le permettra.
- Affectation au compte de report à nouveau pour un montant de 14 618 €

Soit un total de 29 118 €

Cette résolution a été approuvée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION : Répartition des dividendes

L'assemblée générale approuve une distribution brute de dividendes en 2024 pour un montant total de 14 500 €, à l'attention de l'associé unique *Monsieur CEYLAN Ugur* à prendre en priorité sur le résultat de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2023

Cette résolution a été approuvée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION : Paiement des dividendes

Les dividendes seront versés à l'associé unique en 2024, savoir : 14 500 € de distribution de dividendes bruts à *Monsieur CEYLAN Ugur*, dès lors que la trésorerie le permettra.

Détenteur des 100 actions de la Société, il recevra la somme nette de la FLAT TAX de 14 500 € x 70 % = **10 150 €**

Cette résolution a été approuvée par l'associé unique.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution a été approuvée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

Monsieur CEYLAN Ugur

U.C

SASU ACE
5B Rue Ader, 60180 Nogent-sur-Oise
R.C.S. de Compiègne 909 163 222

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'Assemblée générale, sur la proposition du président, propose d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clôturant au 31 décembre 2023 de 29 118 € comme suit :

- Affectation aux dividendes bruts à verser à l'associé unique en 2024 pour 14 500 €
- Affectation au compte de report à nouveau pour un montant de 14 618 €

Soit un total de 29 118 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'Assemblée générale, sur la proposition du président, décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clôturant au 31 décembre 2023 de 29 118 € comme suit :

- Affectation aux dividendes bruts à verser à l'associé unique en 2024 pour 14 500 €
- Affectation au compte de report à nouveau pour un montant de 14 618 €

Soit un total de 29 118 €

Cette résolution a été approuvée par l'associé unique.

Le président



5 B rue Ader 60180 Nogent sur Oise
SASU AU CAPITAL DE 5 000€
909 163 222 R.C.S Compiègne

2001 103 222 R.C.S. Compagnie
2001 103 222 R.C.S. Compagnie
2001 103 222 R.C.S. Compagnie

